



Assemblée générale du 25 avril 2026

Projet de compte-rendu

Après émargements, et conformément à l'article 11 des statuts de l'association, le quorum de 25% des membres présents ou représenté étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. La réunion débute à 10h30.

Jacques Baggio, président de l'association, remercie les participants de leur présence au nom du Conseil d'Administration qui l'entoure : *Bernard Dutreuil* et *Alain Larroque*, vice-présidents, *Pierre Ehrhart*, trésorier, *Valérie Biraben-Vaudron*, *Françoise Chartier-Beïs*, *Olivier Mauvais* et *Bertrand Sinet*. Il remercie de leurs concours et de leur assiduité *Patrick Delattre* et *Dominique Augé*, membres du CA et qui s'en sont mis en retrait, conformément à la déontologie de l'association, au moment d'être candidats aux dernières élections municipales.

Il remercie également de sa présence *Loïc Ballongue*, nouveau maire de Lanton, membre actif de Taussat-Village depuis de nombreuses années. L'association souhaite que ce mandat municipal soit désormais l'occasion de relations nouvelles avec la mairie, autres que contentieuses notamment sur les questions d'urbanisme, entre la mairie et une association forte aujourd'hui de 292 adhérents.

Loïc Ballongue souligne ses relations de longue date avec Taussat-Village, constatant que « Taussat-Village reste alors que les maires passent », et qu'il a pu utilement réfléchir et clarifier ses positions à nos côtés sur les questions de protection de l'environnement patrimonial et de l'urbanisme. Il attend de nouveaux échanges et des réactions de Taussat-Village et de ses adhérents. Il fait l'annonce du contrôle effectif qui sera désormais opéré par la Police Municipale sur l'affichage des permis de construire et la conformité des travaux. Il précise également que les permis de construire modificatifs ne seront plus de mise et prend l'exemple de la construction en cours Place de Courey qui fait déjà l'objet d'une enquête. La réforme des comités de village renouera un vrai dialogue avec les résidents et donnera une place légitime à Taussat-Village. Il souhaite également que les animations de Taussat-Village perdurent pour maintenir ce lien social tant apprécié.

Jacques Baggio remercie *Loïc Ballongue* et se réjouit de cet appel au dialogue avec les autorités municipales. Un dialogue que Taussat-Village souhaite, pour mettre fin à la pratique précédente qui faisait que ces échanges se fassent via des avocats. Il rappelle que Taussat-Village entend rester une association indépendante et libre de parole et ne sollicite aucune subvention.

Appelé par d'autres obligations, *Loïc Ballongue* prend congé et reviendra en fin de réunion pour partager le verre de l'amitié et échanger avec les participants.

Jacques Baggio présente l'ordre du jour et les principaux axes des documents transmis aux adhérents en même temps que l'invitation à l'assemblée générale. Il propose d'abord au vote l'adoption du compte-rendu de l'AG du 15 mars 2025, document déjà adressé à deux reprises à nos adhérents. Ce compte rendu ne fait pas l'objet d'observations de la part des personnes présentes. Il est adopté à l'unanimité.

Il présente ensuite le rapport moral et d'activités de l'association. Sur le bilan des activités 2025, il invite les adhérents qui souhaiteraient exprimer remarques ou interrogations à intervenir s'ils le souhaitent. Il propose que l'essentiel de l'assemblée générale soit consacré aux perspectives d'action 2026 dans les domaines principaux d'intervention de l'association, l'urbanisme, les animations, la communication, avant d'aborder le rapport financier et le projet de budget, enfin les élections au conseil d'administration.

L'urbanisme reste notre préoccupation majeure

Bernard Dutreuil présente les objectifs de notre association, rapportés également dans notre « lecture » du SCoT en septembre dernier :

La mise en compatibilité du PLU

La vigilance nécessaire dans la perspective de la mise en compatibilité du PLU de Lanton avec les objectifs du SCoT dans un délai de trois ans. Taussat-Villages est dans l'attente d'une concertation sérieuse, notamment sur les projets de centralité urbaine et d'identité des villages à préserver, sans les fondre dans une agglomération confuse aux contours flous, sur l'évolution démographique telle que planifiée à l'horizon 2040 et sur les réels besoins locaux en matière d'habitat : résidences principales et secondaires, hébergements touristiques marchands, activités économiques, , sur la « densification urbaine » souhaitée et la protection du paysage urbain, la protection du patrimoine bâti remarquable.

Les précipitations et leurs conséquences

La pression excessive sur les réseaux demande de rester vigilants notamment sur la « garantie de systèmes efficaces » promise par les pouvoirs publics et sur la traduction des exigences du SCoT dans les décisions d'urbanisation, comme sur l'existence réelle de systèmes de surveillance et d'alerte.

Michel d'Elloy indique qu'aucune commune ne souhaite un bassin de rétention ni de station d'épuration nouveaux. Il souligne que le lotissement de la Ferme a été particulièrement impacté (62 jours) par les débordements lors des récentes intempéries.

Daniel Balan fait remarquer que l'actuel tout à l'égout est saturé car il a été dimensionné lorsque la population était bien moins nombreuse, pour un débit de 20% de sa capacité auquel s'ajoutaient alors 30% pour les eaux d'infiltration (eaux pluviales et entrées d'eaux souterraines). Actuellement le débit des eaux usées atteint 80 à 90% de la capacité du fait de la progression de la population et les apports d'eaux externes n'ont pu que croître du fait du mauvais état du réseau et du dérèglement climatique.

Pierre Testas demande comment se fait-il qu'un propriétaire puisse couvrir d'enrobé une large partie de son terrain quelques temps après la réception de la construction principale ayant fait l'objet d'un permis de construire ?

Réponse de Dominique Augé, nouvel adjoint à l'urbanisme : notre objectif est de rendre le PLU plus lisible, comportant notamment une limitation des hauteurs, de mettre en œuvre l'application effective d'un coefficient de pleine terre, la vérification du respect des conditions de rejet des eaux de pluie. L'objectif est d'engager cette révision en début d'année prochaine.

L'attente d'une charte paysagère

Ce document est attendu par Taussat-Village depuis 2017. Une proposition écrite a été établie par un groupe de travail réuni par notre association. Complément nécessaire du PLU, cette charte doit prendre en compte les spécificités villageoises et s'appuyer sur une concertation véritable. L'association restera vigilante sur les évolutions à venir et la concrétisation du projet -semble-t-il en cours- et notamment sur le caractère exemplaire que doivent présenter les aménagements des espaces publics.

L'entretien des ports

Alain Larroquer rappelle que le SCoT précise qu'il s'agit d'un enjeu important pour l'attractivité balnéaire du Bassin d'Arcachon et donc de Taussat. Les conditions de navigabilité y sont devenues déplorables. L'activité du CNTC est contrainte. Les responsabilités sont diffuses, des flous juridiques persistent sur la gestion. Une expertise indépendante pour l'établissement d'une stratégie de moyen terme est nécessaire notamment pour favoriser des flux d'eaux vives traversant les deux ports afin d'entraîner les sédiments en suspension. Des travaux sont eux urgents : restaurer la maline du Vieux-port, dont le fonctionnement comme chasse d'eau est contraint ; l'entretien du Massurat à Fontainevieille relève de la même urgence. Notre association entend les arguments climatiques généraux et certains de ses membres participent activement aux chantiers engagés pour rétablir les zostères. Elle attend une défense beaucoup plus active des enjeux locaux en insistant sur l'accomplissement des nécessaires études ou dispositions à prendre au sein du SIBA et SMPBA où les élus locaux sont en responsabilité. Ceci pour prévenir, corriger ou au moins ralentir les effets de l'envasement de notre littoral. Taussat-Village est

prête à participer à une concertation active sur un sujet qui outre les usagers du port, concerne tous les Taussatois.

Guy Courtin rappelle l'effet de chasse important que procurent les buses vers l'entrée des ports quand elles sont entretenues et leur efficacité par exemple à Arès.

Les plages

Notre action sur les spartines invasives depuis de nombreuses années est rappelée. Elle nous vaut de participer au comité de pilotage du SIBA, de partager des d'informations, de déclencher des interventions du SIBA pour des arrachages mécaniques sur nos plages. Taussat-Village prévoit une prochaine opération d'arrachage manuel le samedi 13 juin prochain (9h30 au vieux-port). L'appui des autorités municipales serait plus que bienvenu pour que des moyens techniques viennent en renfort de l'action manuelle des volontaires... Nous attendons de la municipalité nouvelle un concours plus soutenu qui reste à définir ensemble.

Le devenir du centre bourg et de la rue Célérier

Le projet réalisé, où la concertation a été limitée à quelques-uns, s'avère aujourd'hui très décevant. Ce sur un secteur de centralité énoncé par le SCoT. Taussat-Village est prête à s'investir dans une réflexion d'amélioration nécessaire tout en sachant que le contexte financier public sera vraisemblablement contraint.

Les autorisations d'urbanisme

Nos priorités visent les sites emblématiques, les « biens communs » les emplacements réservés destinés à accueillir des opérations d'intérêt public. D'où nos interventions sur la réalisation en cours Place de Courcy, sur l'emplacement réservé entre le boulevard de la Plage et la maline du Vieux-Port, (qui interpelle l'avenir des trois autres emplacements du même type sur Taussat) notre opposition sur le projet de centralité de Cassy.

Nous demandons la création ou le retour d'une instance de dialogue avec les pouvoirs publics sur les projets et dossiers d'urbanisme, l'effectivité des contrôles de la réalisation des autorisations délivrées. D'autant que de nouvelles dispositions législatives intervenues en novembre dernier vont rendre plus difficiles les recours amiables et contentieux des associations et des particuliers. Encore plus qu'avant, les riverains immédiats des projets contestables doivent se manifester. L'exemple des sanitaires de Fontainevieille montre que leur mobilisation en partenariat avec Taussat-Village a largement contribué au compromis finalement obtenu.

Remarque dans la salle : Ce serait une bonne chose si la Police Municipale vérifiait l'application des décisions d'urbanisme plutôt que de verbaliser pour des stationnements irréguliers (*approbation collective*.)

Madame Bradford regrette le mauvais état des jeux pour enfants sur la place de Courcy. Que va-t-on faire ?

Patrick Delattre (nouveau conseiller municipal) : la constitution de nouveaux conseils de village leur permettra de statuer sur ce genre de sujet et de disposer d'un budget participatif autonome.

Les animations

Le projet d'animations 2026 est présenté :

9 mai : vide-greniers de printemps

13 juin : matinée d'arrachage des spartines invasives, rendez-vous 9h30 au Vieux-Port

11 juillet : repas des adhérents

9 août : vide-greniers d'été

15 août : pique-nique des pantalons rouges.

Nous rappelons que ces manifestations sont ouvertes à tous : adhérents, sympathisants ou visiteurs occasionnels aimant Taussat-les-Bains...

Communication

Les actions réalisées en 2025 sont exposées dans le rapport adressé aux adhérents. Des échanges fréquents ont eu lieu toute l'année aussi bien sur les questions d'urbanisme (lecture du SCoT, dossiers contentieux, aménagement de la rue Célérier, brèves adressées aux adhérents, que sur les animations. La poursuite de nos efforts d'information est aussi fonction de la mobilisation de nos adhérents. *Dominique Augé* qui a repris en main notre site Internet, désormais élu municipal doit être remplacé, comme *Patrick Delattre* qui a notamment créé et animé notre page Facebook qui compte 1334 membres aujourd'hui. (64% de femmes et 36% d'hommes, 70% de personnes entre 45 et 65 ans essentiellement originaires de Lanton et des environs).

Le rapport moral et d'activités, les perspectives d'activités 2026 sont adoptés à l'unanimité.

Rapport financier de l'année 2025 et budget 2026

Pierre Ehrhart, trésorier, explicite le compte de résultat 2025 et le budget prévisionnel 2026 annexés à la convocation à l'Assemblée. Nous avons encaissé 3.525 € de cotisations et dons. Les activités (2 videgreniers + le loto du repas des adhérents) ont généré un excédent de 3.210 € et le livret A 278 € d'intérêts. Les charges de gestion courante s'élèvent à 6.706 € et sont en augmentation. Les dépenses les plus importantes sont les 4.500 € de frais d'avocat et de médiation et les 960 € de frais de communication (lettre d'information n° 21 et flyers distribués dans les boîtes aux lettres).

Le résultat de l'exercice 2025 est de 306,85 €

Les comptes de 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Le budget prévisionnel 2026 extrapole les chiffres de 2025. Il est en équilibre avec une cotisation dont le montant est inchangé. Ce budget nous permettra de continuer à disposer des moyens nécessaires pour continuer à assurer, si besoin, la défense de l'objet de votre association, mais aussi d'envisager de nouvelles manifestations en 2026.

Il est donc proposé à l'assemblée générale de maintenir le montant de l'adhésion à Taussat-Village pour l'année 2026 à 15 € pour une adhésion simple et 5 € pour une adhésion familiale supplémentaire (personnes habitant sous le même toit).

Ce montant d'adhésion faible est constant depuis l'exercice 2018. Il vise à permettre au plus grand nombre d'adhérer à notre association afin d'assurer sa représentativité sur l'ensemble des quartiers de notre village.

Le budget 2026 et le montant de la cotisation sont approuvés à l'unanimité.

José Barreiro intervient pour souligner la modestie du montant de cette cotisation qu'il conviendrait dans l'avenir de faire évoluer pour augmenter les moyens de l'association dans ses différents domaines d'intervention. Cette proposition n'est pas contredite par l'assistance et il est convenu de proposer un ajustement raisonnable en 2027. Il est rappelé que les dons spontanés complémentaires à l'adhésion sont autorisés par nos statuts....

Le projet de budget et la cotisation 2026 sont votés à l'unanimité.

Élections au Conseil d'administration

Quatre postes sont ouverts au sein du Conseil d'administration du fait de démissions ou de « migrations » d'administrateurs vers le nouveau conseil municipal. Nous avons reçu deux candidatures au conseil d'administration celle de *Micheline Duprat*, qui sera disponible à partir de l'été, et celle de *Jean-Marc Durand* présent dans la salle.

Jacques Baggio indique à ceux qui souhaiteraient participer à des séances du conseil avant éventuellement de s'y engager, qu'ils seront les bienvenus notamment sur des sujets qui les motivent particulièrement. Des candidats se sont déjà exprimés dans ce sens. Il remercie également, celles et ceux qui concourent régulièrement à l'organisation de nos événements par leur action ou leur présence : videgreniers, repas des adhérents, manifestations diverses, etc.

Les postes à renouveler sont ceux de *Valérie Biraben-Vaudron* et *Françoise Chartier*. Candidates, elles sont réélues à l'unanimité.

Micheline Duprat et *Jean-Marc Durand* sont également élus à l'unanimité. Il reste la possibilité de coopter deux nouveaux administrateurs en cours d'année et de les soumettre au vote de l'AG de l'an prochain, pour reconstituer l'ensemble du CA.

Questions diverses

Chantal Danvers demande pourquoi l'éclairage public est interrompu tôt dans son quartier du boulevard de la plage. *Dominique Augé* lui indique dans ces cas-là de solliciter par téléphone le service municipal qui interviendra pour mettre fin à ce dysfonctionnement.

L'assemblée générale est clôturée vers 12h15 et les participants se retrouvent pour le traditionnel verre de l'amitié.